

- **Antônio Augusto Cançado Trindade, *Direitos Humanos e Meio-Ambiente — Paralelo dos sistemas de proteção internacional*, Sergi Antonio Fabris, Editor, Porto Alegre, Brésil, 1993, 350 pp.**

Le dernier ouvrage du professeur Cançado Trindade représente, à plus d'un titre, une contribution importante et novatrice à la doctrine du droit international public.

C'est la première fois qu'un auteur procède de manière exhaustive à une analyse comparative du nouveau droit de l'environnement avec les systèmes juridiques existants de la protection internationale de l'individu.

Au lendemain de la Conférence mondiale sur l'environnement (Rio de Janeiro, 1992) et de la récente Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993) l'auteur, avec sa maîtrise de juriste chevronné, examine les relations existantes entre ces systèmes et celles qui ne manqueront pas de s'établir entre la multitude des dispositions juridiques élaborées à partir de la Charte des Nations Unies.

Rappelons que l'autorité de M. Cançado Trindade est mondialement reconnue et que son cours magistral à l'Académie de La Haye en 1987 a déjà établi le cadre de la nécessaire coordination entre les différents régimes de la protection de l'individu au sein des relations internationales actuelles particulièrement complexes.

Après avoir analysé le concept même d'environnement en relation avec le système des droits de l'homme, l'auteur examine son incidence sur diverses catégories de principes et règles en vigueur: il étudie les fondements des relations entre le droit de l'environnement et les droits de l'homme et notamment le droit à la vie; il poursuit sa réflexion en identifiant les groupes particulièrement vulnérables qui nécessitent une protection juridique accrue de par leur exposition spécifique aux dégradations de l'environnement.

On relève surtout pour nos lecteurs la façon complète et parfaitement documentée avec laquelle il traite des rapports entre le droit de l'environnement et le droit international humanitaire. Tout le chapitre VII de l'ouvrage est consacré à ce thème, où les dispositions des instruments humanitaires sont finement analysées. Mais l'auteur s'interroge aussi pertinemment sur les futurs développements juridiques susceptibles de renforcer la protection de l'environnement en cas de conflit armé. L'auteur ne manque pas d'ailleurs de rendre hommage au CICR avec qui il collabore étroitement depuis de longues années.

L'ouvrage de M. Cançado Trindade constitue également une riche mine de références tant à la littérature juridique sur les sujets traités, qu'à la jurisprudence internationale, ce qui en fait un outil de travail indispensable pour tous ceux qui souhaitent étudier la matière.

Associé à plusieurs consultations internationales qui ont préparé la Conférence de Rio de Janeiro en qualité d'expert représentant de son gouvernement ou d'organismes internationaux, l'auteur étaye son texte de plusieurs annexes qui permettent de mieux saisir l'évolution des nouvelles tendances du droit international public. Un bon nombre de ces documents sont diffusés pour la première fois et enrichissent utilement le contenu de la publication pour le lecteur.

Même si l'ouvrage n'existe actuellement qu'en portugais, il est certainement appelé à devenir une référence nécessaire pour tous ceux qui croient à la fonction du droit international dans la restructuration du monde d'aujourd'hui et de demain.

Christophe Swinarski

-
- **Carlos Chipoco, *En defensa de la vida. Ensayos sobre derechos humanos y derecho internacional humanitario*, Centro de Estudios y publicaciones, Lima, 1992, 231 pp.**

Avocat et professeur de droit international et des droits de l'homme au Pérou, l'auteur a aussi été assesseur à la Commission interaméricaine des droits de l'homme et joue actuellement un rôle de consultant auprès des Nations Unies.

L'ouvrage est destiné à mieux faire connaître les droits de l'homme au public péruvien, aux milieux politiques et universitaires. L'Histoire et le concept des droits de l'homme ainsi que les instruments d'application sont soigneusement présentés à la réflexion du lecteur.

Le troisième chapitre est consacré au droit international humanitaire (DIH). («*En Búsqueda de humanidad. Derecho Internacional humanitario y conflicto armado no internacional en el Perú*»). Après une bonne introduction générale au DIH, M. Chipoco se penche sur la situation prévalant dans son pays, le Pérou. Pour lui, ce dernier est l'exemple type d'un Etat possédant un gouvernement démocratique issu d'élections libres, et disposant d'un système international et constitutionnel de protection des droits de l'homme, mais qui est incapable d'assurer le respect des droits fondamentaux de ses citoyens.

Un des buts de son article étant d'analyser le droit international applicable au conflit interne péruvien, il conclut que seul l'article 3 commun est applicable à la situation péruvienne. Bien que le Pérou soit partie au Protocole II, les conditions d'application — notamment le contrôle d'une partie du territoire par les rebelles — ne sont pas remplies. Par ailleurs, il précise que non seulement les autorités mais aussi les insurgés sont tenus de respecter les obligations découlant de l'article 3 commun.

La notion de crime de guerre en l'état actuel du droit ne s'applique qu'à un conflit armé de caractère international. Toutefois, en raison de leur gravité,